

MODÈLE DE DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL POUR LE

Standard Achats responsables 2018

Fondamentaux

Les achats effectués en fonction de critères de durabilité réduisent l'impact sur l'environnement, ménagent les ressources, améliorent les conditions de travail et la protection de la santé. Les administrations communales montrent ainsi l'exemple et contribuent au développement et à la mise sur le marché de produits durables.

Procédure

Le standard Achats responsables (version actuelle : 2018) établit des références et renseigne sur les critères d'approvisionnement et les labels dans les six domaines suivants : papier, informatique et appareils, éclairage intérieur, biens de consommation (alimentation, textiles, plantes), nettoyage et véhicules.

Le standard Achats responsables sera consulté et ses principes seront appliqués pour les nouvelles acquisitions. Sa mise en application sera évaluée sur une base annuelle. Les responsables confirment l'application du standard et en justifient les dérogations par écrit (cf. modèle pour le contrôle des mesures). Une adaptation des règlements actuellement en vigueur n'est pas nécessaire.

Décision

Le conseil communal décide d'appliquer immédiatement le standard Achats responsables. Il décide aussi que les actualisations futures pourront être appliquées sans décision supplémentaire après information préalable du conseil général.

Mandat

Les services communaux responsables sont chargés de la mise en application du standard Achats responsables.

Domaine d'acquisition	Service(s) responsable(s)
Papier	
Informatique et appareils	
Éclairage intérieur	
Biens de consommation	
Nettoyage	
Véhicules	
Vérification de la mise en application	Service responsable
Tous les domaines	

Presse

Un communiqué de presse sera rédigé et diffusé au sujet de cette décision.